

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Ministère du logement et de l'habitat durable

A l'attention de Mme. Cécile Avezard
Directrice des Ressources Humaines
Tour Pascal B
92005 LA DEFENSE CEDEX 04

Objet : projet de note de gestion relative au don de jours de repos
N. réf. GC/JH/16141

Madame la Directrice,

Par courriel du 12 courant vos services nous demandent de leur faire remonter nos remarques et suggestions quant au projet de note visée en objet.

Tout d'abord nous tenons à nous féliciter que notre demande visant à ce que la prise des jours par le bénéficiaire puisse être organisée sous la forme d'un aménagement d'horaires, comme M. le Secrétaire général s'était engagé à en examiner la faisabilité lors du CTM du 21 janvier dernier.

Par contre, même si nous savions que l'administration n'y était pas favorable, nous ne pouvons que fustiger le fait qu'elle ne concourt pas elle-même à ce dispositif de solidarité, ne serait-ce qu'avec les heures qu'elle écrête dans le même temps auprès d'un grand nombre de ses agents.

Par ailleurs, un certain nombre de dispositions nous semblent devoir être introduites et/ou précisées, notamment pour garantir les nécessaires confidentialité (des situations médicales), anonymat (des donateurs) et sécurisation (des dons).

C'est pourquoi nous demandons que :

- ce soit le pôle médico-social du service qui soit chargé d'instruire les demandes des bénéficiaires (évaluation des besoins et propositions, en accord avec ces derniers, de leur formalisation sous la forme de jours de repos ou d'aménagements horaires),
- le rôle du service RH soit de garantir la gestion (vérification des conditions réglementaires de recueil et d'attribution) des dons et à la formalisation de leur déploiement dans le respect de l'arrêté et des règles élaborées dans le cadre du dialogue social local,
- les modalités de mise en œuvre du processus dans les services soient élaborées en concertation et finalisées après consultation de leur comité technique de proximité,
- le suivi - anonymisé - des recueils et attributions des dons fasse l'objet d'une présentation annuelle de bilan au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité.

Enfin, nous demandons que le champ d'application de cette note soit étendue aux établissements publics placés sous la tutelle des ministères.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire général



Jean HEDOU